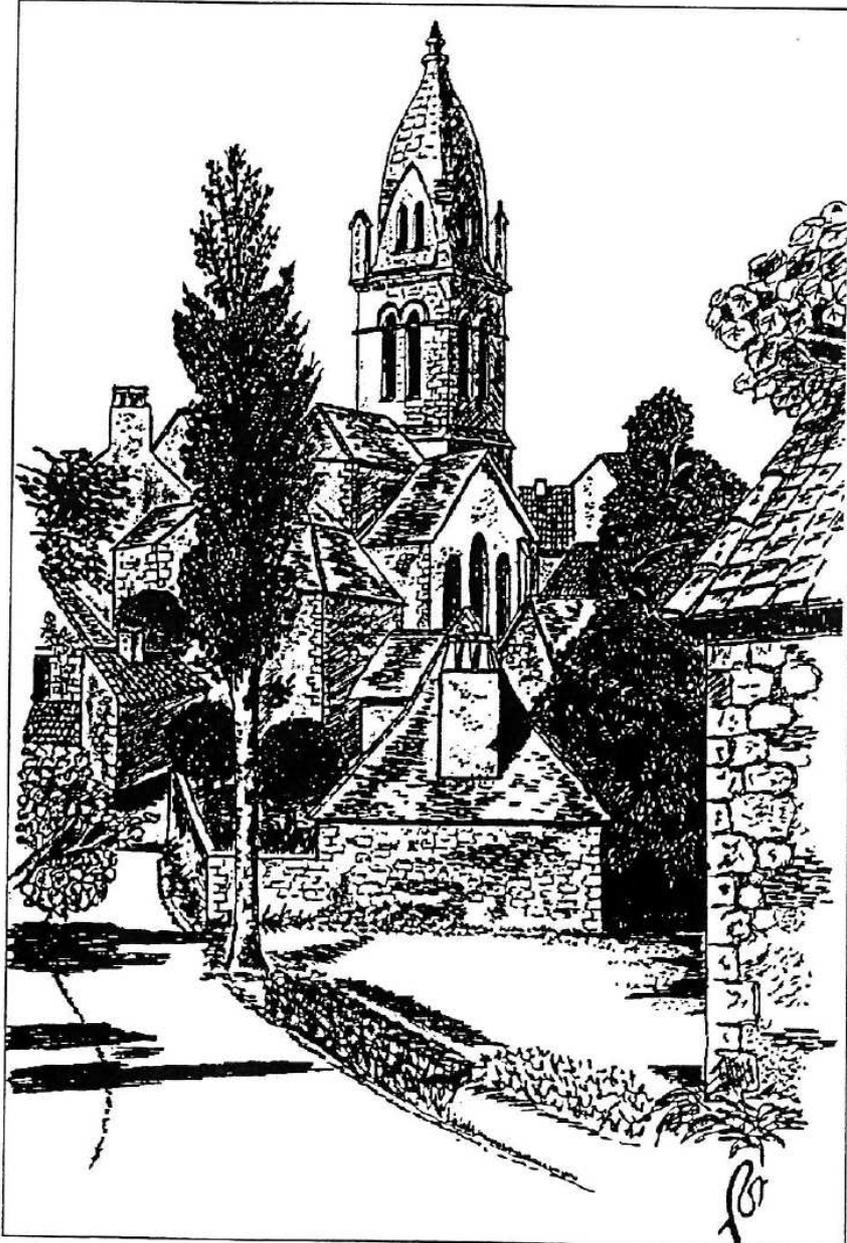




# Lou Tambourinaire

N° 164 – OCTOBRE 2016



Bulletin Municipal d'Informations  
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

( Distribution gratuite )

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1,2,3

**LA VIE MUNICIPALE**

Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 11 Juillet 2016 .....	4,5,6,7
▪ Du 03 Août 2016 .....	8,9
▪ Du 06 Septembre 2016 .....	10,11,12
Naissance - Décès – Cérémonie - Nouveaux habitants — Listes électorales .....	13
Renseignements utiles .....	14
Information à la population .....	15,16,17,18,19

**LA VIE DES ASSOCIATIONS**

Les Associations de la Commune .....	20
APE .....	20,21
Les Boulistes de FAUX .....	22,23
Création et Loisirs .....	24
FC FAUX.....	25,26,27,28
Génération Mouvement Le Temps des Loisirs de FAUX.....	29

**INFORMATIONS DIVERSES**

Permanences .....	30
Mémento .....	31
Paroisse St Martin des Vignes .....	31
Commerçants et artisans de la commune .....	32
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – ANAH- SMD3.....	33, 34,35



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ
-----------	--

<b><i>Tirages</i></b>	<b><i>Mairie de FAUX</i></b>
-----------------------	------------------------------

Distribution	Les élus
--------------	----------



**LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL**

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.  
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons ainsi du papier....*

**OCTOBRE 2016**

# LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Pour le bulletin municipal de ce mois ci, j'ai souhaité mettre l'intégralité du discours que j'ai lu lors de notre inauguration itinérante du 17 septembre, afin de permettre à ceux qui n'avaient pas pu être présents d'avoir connaissance des informations importantes données ce jour là.  
Je vous souhaite une bonne lecture.

Mme Dominique Laurent Sous Préfète de Bergerac, Mme Brigitte ALLAIN députée ; Mr Christophe CATHUS Conseiller régional , Mme Sylvie CHEVALLIER, conseillère Départementale, Mr Jérôme BETAÏLE Président de la communauté Portes Sud Périgord et Président du Pays du Grand Bergeracois, Mr Emilio SARRAT Responsable de la Direction départementale des territoires Du Bergeracois, Mme Solange Jacquet comptable du trésor Public, Mrs les Maires Mrs les élus, Mrs les représentants des services, Mrs les représentants des entreprises, Mesdames, Messieurs, chers administrés.

Je tiens à excuser Mr Henri DELAGE Conseiller Départemental qui n'a pu à son grand regret être présent aujourd'hui ainsi que Mr Xavier MALGRAS délégué Périgord Pourpre de la fondation du patrimoine. C'est pour nous, membres du conseil municipal de Faux, une grande satisfaction, de vous voir présents pour cette inauguration itinérante des réalisations effectuées sur notre commune depuis le début de ce mandat. Nous avons voulu au travers de cette démarche un peu particulière pour la deuxième fois sous cette formule, remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis par leur participation technique et financière ou leurs actions, que ces projets aboutissent.

Élus, Financeurs, bureaux d'études, entreprises, artisans, techniciens, par vos appuis, vos compétences, vos savoir faire et la qualité de votre travail vous avez démontré qu'un projet ne peut se concrétiser dans de bonnes conditions, qu'avec cette complémentarité et ce travail collectif.

Nous avons pu faire aboutir ces réalisations certes grâce à notre ténacité, notre volonté, et notre exigence, mais aussi et surtout parce que nous avons trouvé en face de nous des interlocuteurs qui ont su nous comprendre, nous conseiller et bien nous accompagner.

C'est pour cette raison que nous avons souhaité vous réunir aujourd'hui, pour vous en remercier et organiser un moment de rencontre et de convivialité.

L'ensemble de ces réalisations n'aurait pas pu aboutir sans l'implication des membres du conseil municipal, et des agents municipaux qui y ont participé techniquement ou administrativement.

Je veux les remercier particulièrement au nom de la population.

Je tiens à rappeler que l'ensemble de ces projets s'inscrit bien dans la Philosophie qui guide notre équipe Municipale « FAUX, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR ».

Revenons rapidement sur les éléments majeurs de nos réalisations dans le même ordre que notre « Marche Découverte ».

## 1) Le Bâtiment associatif et scolaire

- Ce bâtiment ancien, dénommé auparavant « Bâtiment préfabriqué » a été totalement rénové, seule la couverture à été conservée.

Grace à cette amélioration, nous avons pu répondre et apporter des solutions à deux besoins importants pour notre commune, aider au développement de notre école avec la création d'une troisième classe à notre grande satisfaction et conforter le lien social et la vie associative déjà riche sur notre commune en lui offrant une salle adaptée (notamment pour la couture, la peinture, l'activité du club des aînés et les réunions des différentes associations).

Le nombre d'élèves en progression constante à notre grande satisfaction, a justifié notre démarche.

L'amélioration, l'agrandissement et la mise aux normes de ces bâtiments devenaient incontournable face aux objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'économie d'énergie et d'accessibilité handicapés.

Nous voulons remercier les bureaux d'études et les entreprises qui ont assumé ce chantier, pour la qualité du résultat visuel et fonctionnel.

## 2) La création du vestiaire arbitre et sanitaire

La sécurisation et clôture du stade, le changement de la main courante, les équipements annexes poteaux abris de touches et paires ballons, la rénovation de la pelouse, et la mise aux normes des écoulements d'eau pluviales et d'eau usées avaient été réalisés précédemment.

La mise en place d'un local dédié aux arbitres et des toilettes handicapés pour répondre aux normes en vigueur viennent compléter cet équipement et permettent de donner à notre club de football de près de 100 licenciés jeunes et moins jeunes, un outil performant pour la pratique de leur sport favori.

Je rappelle que celui-ci a eu 65 printemps cette année.

### 3) La rénovation du lavoir

La rénovation du patrimoine communal, après le clocher de l'église trouve encore sa concrétisation dans cette réalisation dont le résultat est particulièrement réussi.

Ce monument en bordure de la place de la fontaine, enrichit et valorise notre cœur de village et la qualité du bâti des maisons voisines et une architecture toujours améliorée.

Là aussi je remercie les artisans qui ont travaillé sur ce chantier et ont fait que ce monument a su garder son identité.

### 4) L'agrandissement du cimetière et la création du parking

Il s'agit d'une tranche supplémentaire, avec une volonté là aussi d'inscrire dans le paysage existant des réalisations qui s'intègrent parfaitement et qui viennent le valoriser.

Un agrandissement de notre cimetière qui soit en harmonie avec les lieux naturels et la couleur des pierres pour une réalisation particulièrement réussie, de ce lieu de respect et d'affection.

Un parking vient compléter et améliorer l'accès à ce lieu de recueillement, avec là aussi un très beau résultat. Ces deux réalisations ont pu se concrétiser grâce à l'accord des deux propriétaires qui ont accepté de vendre ces parcelles à la commune.

Là encore les artisans ont su trouver une réponse très appropriée dans ces réalisations de qualité.

Une dernière tranche sera à concrétiser pour finaliser l'assainissement.

### 5) Le parc d'agrément

Je tiens au nom de l'ensemble des habitants, à remercier Mme Yvette Delplay qui nous a quittés le 22 mai 2015, et qui avait voulu faire une action en faveur de la commune, action à laquelle elle tenait particulièrement, par un don le 15 avril 2015 pour l'Euro symbolique d'une parcelle dans le bourg.

Elle voulait absolument la donner à la commune et m'en avait fait part à plusieurs reprises, encore une fois je la remercie pour ce geste fort empreint de solidarité.

### 6) Le salon de coiffure

Toujours attentif au développement économique et à l'amélioration des services de proximité dans notre commune, notre conseil a répondu favorablement à la proposition de création d'un salon de coiffure par la rénovation d'un local « ancienne Poste ».

Là encore, l'ensemble des acteurs ont permis de relever ce challenge et en l'espace de 6 mois le projet a pu être mené à son terme, avec une ouverture début juillet. Et nous sommes particulièrement satisfaits du résultat.

### 7) La rénovation de la salle des fêtes

Une nouvelle tranche relative aux économies d'énergies a été finalisée portant sur le chauffage et l'éclairage de la Salle des fêtes. Les choix qui ont guidé nos décisions là encore, visent à réduire nos consommations énergétiques avec éclairage LED et pompe à chaleur.

J'ai voulu au travers de ces réalisations, mettre en avant le rôle prépondérant des entreprises des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage qui sont intervenus sur ces chantiers et à ce titre les remercier

Quelques photos retracent les chantiers avant et après, permettant de situer l'impact positif de ces réalisations. D'autres mettent en valeur notre commune, par vue aérienne et au travers de son petit patrimoine

Pour être complet, il y a lieu de rajouter d'autres chantiers

Pour ne citer que les principaux :

- 2 nouveaux chantiers de renforcements ou de suppression de fils nus ont été menés par le SDE et ERDF
- Deux nouveaux chantiers d'enfouissement des réseaux électriques téléphoniques et rénovation de l'éclairage public Route de Beaumont et au lieu dit Les Galis.
- L'achat d'équipement pour la commune et les associations, notamment barnums ; matériel, tables.

Je tiens maintenant à souligner au travers de quelques chiffres, le poids financier des acteurs extérieurs à la commune pour toutes ces réalisations

Sur un coût global d'investissement de plus de 300 000 € sur deux ans et demi au bénéfice de notre commune et de ses administrés, la commune n'a eu à assumer que 35 % de ce montant.

Cette part est couverte par auto-financement et un emprunt à hauteur de 60 .000 € sur le budget principal.

La part apportée par des acteurs autres que la commune en participation directe ou en subvention se décompose de la manière suivante

- 77000 € par le SDE (sur l'ensemble des programmes) renforcement, suppression fils nus, enfouissement réseaux, rénovation éclairage public
- 55093 € par le Conseil départemental, subventions Contrats d'objectifs, fonds d'aides aux communes.
- 35956.13 € par l'état au travers de la DGE, et de la DETR les CEE et horizon 2016.
- 4371.65 € fondation du patrimoine et donateurs
- 9497.75 sur les fonds européens Leader

D'autres sources de financements, notamment aide à l'accessibilité, ont permis de bonifier les plans de financement des équipements sportifs.

Nous ne pouvons être que très satisfaits de ce résultat, au vu des chiffres que je viens de vous indiquer.

Et je renouvelle au nom des administrés de la commune mes remerciements les plus sincères à chacun de ces financeurs sans qui nous n'aurions pu mener à bien nos projets.

Ces projets traduisent des axes majeurs que nous avons voulu privilégier en milieu rural :

Ils rentrent dans les trois domaines prioritaires que nous nous sommes fixés.

- Le cadre de vie et notre patrimoine : Faux un village encore plus agréable et attirant
- Le vivre ensemble : Solidarité, soutien et dynamisme
- La vie économique du village : Une force à soutenir
- 

Je tiens à signaler que cette tendance reste toujours bien orientée,

- 6 chantiers en cours d'ERDF pour sectoriser le réseau, qui découlent de la mise à niveau de la totalité des transformateurs (20 chantiers effectués avec le SDE)
- La numérotation des rues pour sécuriser les interventions.
- Le projet de la mairie agence postale communale au stade avant projet avec source d'énergie issue de la géothermie et implantation d'une borne électrique.
- Une aire multi jeux pour offrir à nos enfants des espaces de jeux collectifs.
- Le parc photovoltaïque sur le site de Canguilhem, en phase de concrétisation, dont le début des travaux devrait avoir lieu en novembre sera le premier en Dordogne, le nettoyage du site est en cours.
- L'aménagement de l'ancienne tour de contrôle à des fins de formation à la sécurité et d'initiation aux énergies renouvelables va suivre en parallèle.

Plusieurs études sont en cours avec notamment les services du conseil départemental, les services de l'état, et le SCOT du bergeracois pour mettre en œuvre une démarche exemplaire de notre village axée sur le développement durable afin d'être vraiment un territoire à énergie positive.

L'enjeu pour notre avenir, et surtout l'avenir de nos enfants passe par une prise de conscience réelle de chacun d'entre nous à son niveau pour agir et peser sur les décisions de nos dirigeants nationaux et suivre les orientations validées par la COP 21 conférence climat de PARIS 2015 afin d'inverser le processus dans lequel nous sommes engagés avant qu'il ne soit trop tard.

Merci à tous de m'avoir écouté.

*Le Maire*  
*Alain Legal*

A stylized black and white illustration of a hand holding a quill pen, positioned as if about to sign a document. The quill is angled upwards and to the right, with a few ink droplets visible at its tip. The hand is shown in profile, gripping the quill. The overall style is elegant and formal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

Le onze juillet deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DUMON Patrick, MARCOMINI Chantal.

Absente, excusée : AGUESSE Rachel.

Monsieur DECONINCK Christophe a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD ; prescriptions du PLUI, pour information,
- Budget annexe ; virements de crédits,
- Adhésion 2016 à la FONDATION du PATRIMOINE,
- Engagement d'un Architecte pour la rénovation de la tour de Canguilhem,
- Approbation des nouveaux statuts du SYNDICAT MIXTE des EAUX de la DORDOGNE,
- Transfert du Droit de Préemption Urbain à la C.C.P.S.P,
- Financement du City Stade,
- Tarif des locations de Canguilhem ; révision suite à la mise en place de la TVA,
- Signature de l'avenant au bail emphytéotique avec URBA SOLAR,
- Questions diverses ; Rapport annuel du CNAS, point sur le ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 Juin 2016, à l'unanimité.

### 1 – COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD ; prescriptions du PLUI, pour information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD vient de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire des 46 Communes qui la constitue. Nous avons été destinataires de la délibération, à titre d'information.

Les objectifs de ce PLUI sont les ;

- Maîtrise de l'espace et favoriser la mixité,
- Développement économique,
- Préservation de l'environnement,
- Prise en compte des spécificités architecturales.

Monsieur le Maire précise que lors de la création du SYCOTEB (Syndicat de cohérence territoriale du bergeracois), la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD n'avait pas souhaité y adhérer.

Cette Communauté de Commune compte tenu de la démarche dans laquelle elle s'engage par la mise en œuvre d'un PLUI vient de prendre la décision d'adhérer à ce syndicat, qui comprend déjà, la CAB (Communauté d'agglomération Bergeracoise) la communauté de communes de Sigoulés, et la communauté de communes Portes Sud Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de l'instauration d'un PLUI sur le territoire de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD, à l'unanimité.

### 2 – Budget annexe ; virements de crédits

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour permettre le mandatement de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif du Bourg-année 2016 - pour la somme de 2 199,96 €, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants ;

#### Section de fonctionnement

#### **Recettes de fonctionnement**

- Article 704. PAC, nouveau branchement (LEBORGNE) PLUS 1 250 €

### **Dépenses de fonctionnement**

-Article 621. Personnel extérieur MOINS 444 €  
(Afin de virer à l'investissement la somme de 1 694 €)

### **Dépenses d'investissement**

-Article 2315. Extension réseau PLUS 1 694 €

De plus, nous sommes dans l'obligation d'amortir sur 40 ans cette même prestation du payée en 2015 pour la somme de 2 199,96 €, comme nous le faisons pour les canalisations et la station d'épuration ; soit la somme de 55 € par an. De ce fait, nous devons prévoir le virement de crédits suivant ;

### **Dépenses de fonctionnement**

-Article 621. Personnel extérieur MOINS 55 €

### **Recettes de fonctionnement**

-Article 6811-042 Amortissement PLUS 55 €

### **Dépenses d'investissement**

-Article 2315. Travaux d'investissement MOINS 55 €

### **Recettes d'investissement**

-Article 28158. Amortissement PLUS 55 €

Dans notre comptabilité, ces deux opérations seront scindées.

En cours d'année et au fur et à mesure de l'encaissement de la redevance d'assainissement, revalorisée lors de la séance du 12 Avril, nous procéderons aux réajustements positifs nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude de l'extension du réseau, un choix des secteurs à desservir va être fait ainsi qu'une planification afin d'avoir une bonne lisibilité sur cette extension. La commission travaux va prendre en charge ce chantier dès le mois de septembre.

A titre d'information ; les employés communaux interviennent 3 fois par semaine pour l'entretien de la station d'épuration.

L'entreprise DUBREUILH, constructeur de la station d'épuration est revenue une nouvelle fois pour réparer une chasse d'eau qui pose quelques soucis.

Par ailleurs les drains de dispersion rajoutés sur le second bassin ne fonctionnent pas correctement ; le bassin de gauche n'étant pas étanche depuis la mise en service.

Nous devons aussi prévoir avant la fin de l'année les opérations d'hydro curage des canalisations, ainsi que de l'ancien réseau d'eaux pluviales du haut du Bourg.

Le Conseil Municipal valide les virements de crédits du budget annexe, à l'unanimité.

### **3 – Adhésion 2016 à la FONDATION du PATRIMOINE**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un appel à cotisation de 50 € pour l'année 2016, nous a été adressé par la FONDATION du PATRIMOINE. Il rappelle que cet organisme a apporté son soutien à la Commune déjà à deux reprises ; pour la rénovation du clocher et celle du Lavoir du Bourg de FAUX. Il est également indiqué que les particuliers, pour le patrimoine privé, peuvent également bénéficier des aides de la fondation.

Monsieur le Maire suggère de solliciter la FONDATION du PATRIMOINE lorsque la restauration des lavoirs de la Micalie, de la Genèbre et la fontaine de Souloyre seront programmées.

Il est rappelé la nécessité d'organiser une cérémonie d'inauguration du lavoir du Bourg. Une date va être arrêtée.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2016, à l'unanimité.

### **4 – Engagement d'un Architecte pour la rénovation de la tour de Canguillem**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dès lors qu'une Commune veut déposer un permis de construire pour des travaux à effectuer sur ses bâtiments, il y a obligation de solliciter un architecte. La mission confiée ne se limite pas seulement à l'élaboration du permis de construire, mais à l'ensemble des missions de base de maîtrise d'œuvre.

Pour le projet d'aménagement des espaces pédagogiques et salles de réunion de la tour de Canguillem, une pré-étude avait été effectuée par l'Agence Technique Départementale.

Dans le prolongement de la mission de maîtrise d'œuvre de la mairie, nous avons sollicité le même architecte Monsieur VAN BOXSOM. La proposition s'avère inférieure à l'estimatif de l'A.T.D et s'élève à 10 345,00 € hors taxes.

Les membres de la commission chargée de la construction de la Mairie confirment le sérieux du travail de Monsieur VAN BOXSOM.

Après discussion, les élus souhaitent lui confier la tâche de recruter un Coordonnateur SPS et un bureau de contrôle technique et chargent Monsieur le Maire de négocier le montant de la prestation.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'engager Monsieur David VAN BOXSOM en qualité d'Architecte pour la mission de maître d'œuvre et le dépôt du permis de construire, à l'unanimité.

#### 5 – Approbation des statuts du nouveau S.I.A.E.P des COTEAUX SUD BERGERACOIS

Lors de la séance du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a refusé la proposition N° 25 de fusion des S.I.A.E.P de MONESTIER, SIGOULES, EYMET et ISSIGEAC.

Le SYNDICAT MIXTE des EAUX de la DORDOGNE propose à la Commune de FAUX l'adoption des statuts du nouveau syndicat issu de cette fusion, dénommé SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION en EAU POTABLE des COTEAUX SUD BERGERACOIS, démocratiquement constitué.

Ce nouveau syndicat a pour objet les études et les travaux à entreprendre pour la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire, ainsi que la gestion du service. Ses ressources proviennent de la contribution des communes associées, du revenu des biens du syndicat, des sommes qu'il perçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service rendu, des subventions, des dons et legs, du produit des taxes, redevances et contributions, du produit des emprunts.

Le Conseil Municipal, s'abstient de ce vote, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, nomme les délégués auprès de ce syndicat comme suit ;

- Délégués titulaires : Patrick DUMON et Monica MELINSKY,
- Délégués suppléants : Christophe BERNARD et Bernadette DORLÉAC.

A l'unanimité.

#### 6 – Transfert du Droit de Prémption Urbain à la C.C.P.S.P

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD ayant la compétence en matière de PLUI, le Droit de Prémption Urbain des Communes lui est transféré de fait.

La Commune de FAUX doit maintenant acter le transfert de ce droit institué sur les parcelles AA 217 et 218 dans le Bourg, par délibération en date du 8 Octobre 2014.

Monsieur le Maire propose d'en demander ensuite le retour.

Le Conseil Municipal acte le transfert du DPU et en demande le retour, à l'unanimité.

#### 7 – Financement du City Stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes aides accordées ou sollicitées pour le projet de construction d'un City Stade ; La D.E.T.R pour 48 603 €, le CONSEIL DÉPARTEMENTAL avec les nouveaux contrats d'objectifs à hauteur de 25 % pour 34 716 €.

Suite à de nombreux échanges et contacts, le projet peut bénéficier d'un financement de la part de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de 13 812 € mais cet organisme demande à ce que le projet soit porté par la Communauté de Communes, le complément de financement étant fait, soit par la Commune de FAUX, soit par la Communauté de Communes.

A propos du City Stade, Monsieur Emmanuel ROMERO propose aux membres de la commission en charge de ce dossier, une réunion pour préparer l'appel d'offres le Mercredi 27 Juillet prochain ; Monsieur ROMERO se charge de faire préparer les convocations.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de mener à bien ces financements suivant leur possibilité, à l'unanimité.

#### 6 – Tarif des locations de Canguilhem ; révision suite à la mise en place de la TVA

Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a créé un service assujetti à la TVA dans le budget pour la gestion du site de Canguilhem et du salon de coiffure. De ce fait et à compter du 1<sup>er</sup> Juillet, la Commune doit percevoir le montant hors taxes ; auquel se rajoutera une TVA de 20 %.

Monsieur le Maire propose donc de réactualiser les tarifs des locations aux différents utilisateurs du circuit de Canguilhem en fonction de cela ; Il propose d'appliquer les tarifs suivants ;

<b>Locataire</b>	<b>Location hors taxes</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Location TTC</b>
<b>CAP SECUR</b>	250,00	50,00	300,00
<b>EXTREME SECURITÉ</b>	500,00	100,00	600,00
<b>SOVEREING</b>	600,00	120,00	720,00

Un tarif moins élevé est appliqué à l'Association CAP SECUR car celle-ci s'acquitte des dépenses en eau, est propriétaire des bâtiments et a un rôle social important ; elle est présente sur la Commune depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire souligne au passage qu'il faudra revoir la rédaction de la convention de location pour prendre en compte l'utilisation des bâtiments.

Le Conseil Municipal décide de l'application desdits tarifs, à l'unanimité.

#### 7- Signature de l'avenant au bail emphytéotique avec URBA SOLAR

Un bail emphytéotique a été conclu en Juillet 2014 avec URBA 90 pour la location des terrains du futur parc photovoltaïque. Un premier avenant fut rédigé en novembre 2014 portant sur l'adjonction de parcelles.

URBA 90 nous propose un second avenant portant sur la prolongation de 12 mois du délai de levée des conditions suspensives qui, lors de la rédaction de la promesse de bail ont été fixées à 24 mois.

Pour signer le bail définitif, il est nécessaire que toutes les conditions suspensives soient levées. A ce jour nous sommes dans l'attente de l'accord de la DREAL concernant la protection du papillon appelé « Azuré du serpolet », et de la DRAC pour les fouilles près du Dolmen.

Les élus s'interrogent sur le retard possible des recettes que représente le parc photovoltaïque impactant de ce fait le financement de nos projets. Monsieur le Maire indique que l'entreprise confirme son intérêt pour le projet et qu'elle est très stricte dans le suivi des procédures.

Le bail définitif devrait être conclu en septembre.

Les élus chargent Monsieur le Maire de demander la confirmation de son engagement à l'entreprise URBA 90 et de nous fournir un calendrier.

Nous constatons que l'enlèvement de la ferraille n'est pas encore fait, le désamiantage sera réalisé fin août et la coupe des bois doit démarrer début octobre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le 2<sup>e</sup> avenant au bail emphytéotique, à l'unanimité

#### 8 - Questions diverses

##### **Rapport annuel du CNAS**

Le rapport annuel 2015 du COMITÉ NATIONAL d'ACTION SOCIALE, action sociale à destination du personnel, est à la disposition des élus au secrétariat.

##### **Noël 2016**

Monsieur Emmanuel ROMERO propose les dates des 10 et 11 Décembre 2016 pour les festivités de Noël ; Noël du personnel le samedi matin, des enfants l'après-midi et celui des Aînés le dimanche. L'animateur du spectacle des enfants, Monsieur Etienne ROUX est disponible.

Pour le remplacement des nappes des tables rondes, Christophe DECONINCK et Bernadette DORLÉAC sont chargés d'y réfléchir et de faire des propositions.

##### **Salon de coiffure**

La réception des travaux d'installation du salon de coiffure a eu lieu ce jour même, le commerce est prêt pour l'ouverture du lendemain.

Le bail sera signé dans la semaine chez le notaire, l'état des lieux est en cours de rédaction.

Monsieur le Maire souligne le sérieux du travail de préparation et d'exécution du projet par Madame Caroline LAFON.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour la réfection de la façade de ce local à l'entreprise LARDEYROL

##### **Ordures ménagères**

Monsieur le Maire fait un résumé des contretemps et problèmes liés à l'organisation de la collecte des ordures ménagères.

Dans un premier temps, le ramassage supplémentaire du jeudi réalisé en juillet et août comme les années précédentes, a été oublié par le SMD3, Syndicat Départemental. Après plusieurs contacts, il est maintenu, comme prévu dans le contrat.

Pour ce qui est de l'organisation future de la collecte, il reste encore de nombreux points à traiter avec la communauté de communes et le Syndicat départemental, de nouvelles rencontres sont prévues pour pouvoir apporter des réponses précises aux habitants sur l'ensemble de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2016

Le trois août deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AGUESSE Rachel, DUBUC Bernard.

Absente, excusée : MARCOMINI Chantal.

Madame BOILLIN Françoise a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Validation de l'offre négociée de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tour de Canguilhem,
- Appel à candidature pour la mission Contrôle Technique de la Tour de Canguilhem,
- Appel à candidature pour la mission Coordonnateur SPS de la Tour de Canguilhem,
- Validation du choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude de sol (avant projet) de la nouvelle Mairie / Maison de service de FAUX,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 Juillet 2016, à l'unanimité.

### 1 – Validation de l'offre négociée de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tour de Canguilhem

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur VAN BOXSOM a été choisi en qualité d'Architecte pour la préparation du permis de construire et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du belvédère de Canguilhem ; celui-ci a présenté une proposition de 12 414 € TTC dans un premier temps.

Lors de la séance du 11 Juillet, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de renégocier ; Monsieur VAN BOXSOM a déposé une nouvelle offre pour 11 793,30 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Monsieur VAN BOXSOM, à l'unanimité.

### 2 – Appel à candidature pour la mission Contrôle Technique de la Tour de Canguilhem

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans la même ligne de conduite que pour les travaux de rénovation de la tour de Canguilhem, il est nécessaire de faire une consultation pour la mission de contrôle technique ; c'est une obligation.

Il propose de consulter les mêmes entreprises que pour le chantier de la Mairie, soit ;

- APAVE de PERIGUEUX,
- QUALICONSULT de COULOUNIEIX-CHAMIERES,
- VERITAS de PERIGUEUX,
- SOCOTEC de PERIGUEUX.

### 3 – Appel à candidature pour la mission Coordonnateur SPS de la Tour de Canguilhem

Monsieur le Maire ajoute qu'il en est de même pour la mission de coordonnateur SPS, il propose de consulter les entreprises suivantes ;

- APAVE de PERIGUEUX,
- QUALICONSULT de COULOUNIEIX-CHAMIERES,
- VERITAS de PERIGUEUX,
- SOCOTEC de PERIGUEUX,
- Sarl DOMIELEC de BOURGNAC,
- SPS PERIGORD du BUGUE.

Le Conseil Municipal, décide de consulter les entreprises ci-dessus pour le contrôle technique et le Coordonnateur SPS, à l'unanimité.

### 4 – Validation du choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude de sol (avant projet) de la nouvelle Mairie / Maison de service de FAUX

Monsieur le Maire explique aux élus qu'une première consultation pour l'étude de sols du chantier de la future mairie a été lancée en juillet ; trois propositions sont arrivées en Mairie mais, selon le Cabinet ZANI, elles n'étaient pas en conformité avec le cahier des charges.

Nous avons demandé à ces trois entreprises de nous faire une nouvelle offre en accord avec le cahier des charges.

ANALYSE DES PRIX			
ENTREPRISES	COMPETENCE GEOTECHNIQUE CENTRE 19410 PERPEZAC LE NOIR	SOLTECHNIC 33520 BRUGES	Sarl OPTISOL 24700 MONTPON MENESTEROL
TOTAL	3 279,00	2 225,00	2285,10
TVA 20 %	655,80	445,00	457,02
TTC	<b>3 934,80</b>	<b>2 670,00</b>	<b>2 742,12</b>
CLASSEMENT DES OFFRES	3	2	1

Cette étude de sols sert à vérifier l'assise des sols et sous-sols avant d'implanter le bâtiment.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, choisit l'entreprise OPTISOL en raison de la clarté de son offre et de son adhésion à la charte départementale ANC, à l'unanimité.

#### 5 – Subventions

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de réajuster les dossiers de demandes subventions déjà discutés lors de précédents conseils municipaux.

En effet, le CONSEIL DÉPARTEMENTAL a souhaité regrouper les différentes catégories de demandes de subventions dans les CONTRAT D'OBJECTIFS ; l'enveloppe globale est plafonnée à un financement maximum de 25 % du hors taxes.

Les demandes de subventions concernées sont ;

- Complément aménagement des abords de la nouvelle Mairie 2° tranche - pour 49 429 € sur un montant de travaux de 197 716 €,
- City Stade – pour 34 716 € pour un montant de travaux 138 865,23 €,
- Salon de coiffure – pour 3 942 € sur un montant de travaux de 22 400,37 €,
- Belvédère de Canguilhem salles de formation – pour 29 988 € sur un montant de travaux de 119 950,25 €,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rectifier les dossiers de demandes de subventions, à l'unanimité.

#### Questions diverses

#### **Nettoyage de Canguilhem**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a missionné Monsieur ARTASO, ferrailleur, afin de procéder à la dépose et l'enlèvement des structures, poteaux clôtures, panneaux en métal sur le site de Canguilhem. Malgré les relances, le chantier n'est pas commencé et Monsieur ARTASO n'a pas donné d'explications.

Nous ne pouvons pas accepter de retards par rapport aux chantiers du parc photovoltaïque qui doivent suivre, il y a trop de risques ; de ce fait Monsieur le Maire a rencontré M. ARTASO et a dénoncé l'accord.

D'autres entreprises seront consultées pour que le travail soit fait au cours du mois de septembre.

Monsieur le Maire va rencontrer l'Entreprise INEO sur le site pour faire un état des lieux précis et programmer l'enlèvement des poteaux électriques derrière la tour.

#### **Inauguration du salon de coiffure**

Elle se fera le 21 Août dans la salle des fêtes.

#### **Vernissage**

De l'escapade artistique à « La Barde » les 5 et 12 Aout chez Monsieur DEBOUVRY.

#### **Inaugurations**

Les élus souhaitent inaugurer le lavoir du Bourg, l'extension et parking du cimetière, le salon de coiffure ainsi que la pose d'une plaque sur la Place Rouge en mémoire d'Yvette DELPLAYE suite au don du terrain effectuée avant son décès. Les services de Madame la Sous-préfète ont été consultés pour connaître sa disponibilité sur la seconde quinzaine de septembre.

#### **Travaux**

Des petits travaux sont nécessaires dans les vestiaires du stade de football ; le mobilier qui est ancien commence à être usagé, bancs et portemanteaux à changer.

Les élus en autorisent les réparations et changement.

### **Conseil Communautaire**

Il se tiendra le lundi 19 septembre dans la salle des fêtes de FAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016**

Le six septembre deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AUBUS Sylvain, MARCOMINI Chantal, ROMERO Emmanuel.

Absents, excusés : AGUESSE Rachel, DUBUC Bernard.

Madame FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Budget annexe ; virements de crédits,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; SPANC,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; Le Relais,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; S.I.A.E.P d'Issigeac,
- Convention pour le versement d'une subvention,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; Service d'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX,
- Conventions d'utilisation du circuit de Canguilhem,
- Convention de mise à disposition d'un local et de matériels professionnels,
- Travaux de nettoyage de Canguilhem,
- Questions diverses ; bilan social 2015.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 Août 2016, à l'unanimité.

#### 1 – Budget annexe ; virements de crédits

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié à l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif. Pour cela une rémunération de 2 199,96 € est versée à cet organisme.

Cette dépense était prévue initialement à l'article 2315, toutefois la Trésorerie nous demande de la mandater à l'article 2158 ; nous devons donc prévoir le virement de crédits suivant ;

#### Dépenses d'investissement

- Article 2315. TravauxMOINS2 199,96 €
- Article 2158. TravauxPLUS2 199,96 €.

Le Conseil Municipal, décide de ce virement de crédit, à l'unanimité.

#### 2 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; SPANC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF géré par la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD.

Ce rapport présente l'organisation administrative, l'estimation de la population desservie, le mode de gestion, les prestations assurées, le nombre de contrôles et de diagnostics réalisés en 2015 ; soit 8 contrôles et 4 diagnostics pour la Commune de FAUX, les tarifs appliqués ainsi que les financements et investissements.

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2015, le SPANC fonctionnait en prestation de service. Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2016, le SPANC est en régie directe, un nouveau technicien, venant des Vosges, est arrivé sur notre secteur.

Une délibération du Conseil Communautaire est jointe au document.

Le Conseil Municipal, approuve ledit rapport annuel, à l'unanimité.

### 3 – Rapport annuel ; Le Relais

Monsieur le Maire précise que la Mairie a reçu pour information, le rapport annuel d'activité 2016 du RELAIS.

Cette entreprise recueille les vêtements usagés déposés dans une borne, installée en Janvier 2016 ; la collecte s'est vue augmenter fortement au fil des mois pour arriver à une moyenne de 1,59 kilogramme par habitant.

Mois	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Nombre de passages	4	4	3	1	1	13
Poids récolté	254	172	235	85	196	943

Monsieur le Maire se félicite que ce service soit fréquemment utilisé par les administrés et que les textiles soient ramassés régulièrement par LE RELAIS.

### 4 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; S.I.A.E.P d'Issigeac

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION en EAU POTABLE d'ISSIGEAC pour l'année 2015.

Ce rapport donne des explications sur le territoire du SIAEP, l'exploitation du réseau, la production et la distribution de l'eau, sa qualité et son prix.

En 2015, 663 187 m<sup>3</sup> d'eau ont été produits, il y a 4 303 abonnés, le réseau compte 443,50 kilomètres de canalisations.

Le taux de rendement est de 70,3 % ; la perte en eau est quand même assez importante en raison de l'âge avancé des canalisations. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,6 % par an ; ce qui est faible.

Il est important de noter que le prix de l'eau de notre syndicat est l'un des plus bas du département.

Le Conseil Municipal, accepte ledit rapport annuel, à l'unanimité.

### 5 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public ; Service d'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX.

Ce document détaille et explique les caractéristiques techniques du service, la tarification, les indicateurs de performance, le financement des investissements et les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Sont également joints à ce document ; les rapports de visite du SATESE et le rapport annuel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le Maire souligne que Messieurs René PIGEARD et Philippe THEAUX, nos deux employés, passent beaucoup de temps au nettoyage et à l'entretien de la station d'épuration ; ils font du bon travail, comme c'est indiqué dans les rapports du SATESE. Nous constatons aussi qu'il n'y a pas de rejets inappropriés dans le réseau. Nous sommes très satisfaits des résultats.

Le Conseil Municipal, valide ledit rapport, à l'unanimité.

### 6 – Conventions d'utilisation du circuit de Canguilhem

Suite à la mise en place du service TVA pour le site de Canguilhem, au partage de l'utilisation des parcelles sur lesquelles se trouvent la piste et une partie du futur parc photovoltaïque; et à la demande de la société URBA SOLAR les trois conventions passées avec CAP SECUR, EXTREME SÉCURITÉ et SOVEREING ont été remaniées. Elles reprennent les tarifs et l'implantation exacte des parties louées.

Pour les Sociétés EXTREME SÉCURITÉ ET SOVEREING, seule une partie de la parcelle 704 sur laquelle se trouve la piste, est mise à disposition. Pour l'association CAP SECUR, il y a en plus de la piste les parcelles 316 (en partie) 317 (en partie) et 322 (en partie) ainsi que des bâtiments qui s'y trouvent.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les trois conventions, à l'unanimité.

Un dossier très complet apportant des précisions sur le domaine public, le domaine privé, les servitudes et le droit de préemption relatif aux terrains sur lesquels sera implanté le futur parc photovoltaïque

été demandé par les services juridiques d'URBA SOLAR. Ceci afin que l'opération ne rencontre pas de difficultés juridiques ultérieures.

#### 7 – Convention de mise à disposition d'un local et de matériels professionnels

En accord avec Madame la Trésorière et Madame Caroline LAFON, une convention a été rédigée pour encadrer le financement de la mise à disposition des équipements spécifiques à l'activité de coiffeuse de Madame LAFON, payés par la Commune.

Il s'agit de ;

- La fourniture et pose d'un placard avec façades miroir, pour la somme de 1 200 €,
- La pose de portes de placard, pour la somme de 135 €,
- La fourniture et pose d'un aménagement de placard, pour la somme de 395 €,
- La fourniture d'un cumulus, pour la somme de 685 €,
- La pose de ce cumulus pour la somme de 268 €.

Soit une somme totale de 2 683 € hors taxes.

Il est convenu que Madame LAFON verse une subvention de 2 683 €, encaissée dès que possible.

La Commune a déjà encaissé le premier loyer et la caution.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, à l'unanimité.

#### 8 – Travaux de nettoyage de Canguilhem

L'entreprise SNPTP de BOULAZAC vient de terminer l'enlèvement des éverites sur les 5 bâtiments de Canguilhem ainsi que sur les toilettes du stade. C'est un travail de qualité qui a été réalisé avec toutefois un chantier non nettoyé avec la présence de gravats et de vis laissés sur le chantier.

Un devis est fourni par cette entreprise, à notre demande, pour le nettoyage complet de Canguilhem, hors démontage des buvettes et de l'atelier ; soit un montant de 34 570 € hors taxes.

Monsieur le Maire a contacté URBA SOLAR pour leur demander une participation, comme déjà proposé par eux-mêmes ; ils prendraient en charge le démontage, le broyage et l'évacuation des bétons ramenant ainsi le coût initial à près de 26 000 €. L'objectif est que le travail soit fait et les déchets évacués ; pour fin septembre début octobre.

Le début des travaux prévus pour novembre sera fonction des résultats des fouilles de l'INRAP (INSTITUT NATIONAL des RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES) programmées pour mi octobre.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne signera pas le bon de commande du nettoyage avant que le bail définitif soit signé, la signature étant programmée pour fin septembre.

Les élus font l'historique de toute l'opération depuis son achat à la ville de BERGERAC ; le coût final de l'achat et du nettoyage, subvention déduite, reste tout à fait intéressant.

Les charpentes des buvettes sont récupérées pour les besoins de la Commune, il reste encore le hangar qui pourrait être accolé à l'atelier municipal ; ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

#### 9 - Questions diverses

##### **Bilan social**

Monsieur le Maire explique que nous avons dû réaliser un bilan social pour l'année 2015. Ce document reprend beaucoup d'informations concernant le personnel communal, ce qui représente du temps à y consacrer.

##### **Construction de la nouvelle Mairie**

La prochaine réunion de la commission en charge de ce dossier de préparation de l'Avant-projet Définitif est fixée au 3 Octobre.

##### **Inauguration**

Les élus se partagent les tâches pour l'inauguration du 17 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.



## NAISSANCE

**Kélia BACQUET**, née le 11 août 2016,  
fille de Sabrina LECLERCQ et Nicolas BACQUET

**Adèle BUCHHOLTZ**, née le 21 août 2016,  
fille de Mélanie BENEY et Yohan BUCCHOLTZ

**Jade VAN LIERDE**, née le 31 août 2016, fille de  
Sophie DUFOUR et Cédric VAN LIERDE

**Lola LASSERRE**, née le 19 septembre 2016, fille de  
Audrey LEGAL et Martin LASSERRE

*Félicitations aux heureux parents*

### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La Municipalité vous invite à la  
cérémonie du Souvenir suivie d'un  
apéritif

**Le Vendredi 11 Novembre 2016  
A 11 h00**

Devant le monument aux Morts

## NOUVEAUX HABITANTS



*Nous invitons les  
nouveaux résidents à  
venir se faire connaître à  
la MAIRIE et aux services  
de LA POSTE à ISSIGEAC,  
dès leur arrivée dans  
notre village.*

*Merci d'avance*

*Madame DUPUIS Vinciane, Jessica  
à « La Potence »*

*Madame et Monsieur TONIETTO Michel  
aux « Gallis »*

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre  
Commune.*

## DÉCÈS

*M. SERNAGLIA Jean-Luc décédé le 25 Août 2016 à  
FAUX*

*Nous présentons à la famille nos plus sincères  
condoléances.*

## LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter en 2017, les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales.

**La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2016.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

L'inscription sur les listes électorales est possible en se rendant à la mairie avec les pièces exigées ([formulaire d'inscription](#) , pièce d'identité et justificatif de domicile).

**Pensez à vous faire inscrire avant le 31 décembre 2016  
à la Mairie de FAUX si vous souhaitez voter aux élections  
présidentielles et législatives.**

**Passée cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire  
pour les futures élections.**

**L'inscription prendra effet au 1<sup>er</sup> Mars 2017**



## QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

### **LE BUREAU DE LA MAIRIE**

Est ouvert au public les :  
Lundis – Mercredis - Vendredis,  
**De 14 heures à 18 heures 30.**

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)  
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96  
📠 09.70.62.53.28.



### **L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

De FAUX est ouverte,  
Les après-midi,  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### **MARCHÉ du VENDREDI**

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail  
Partie goudronnée,  
Tous les vendredis matins,  
De 9 h à 12 h 30.



### **LE RAMASSAGE DES POUBELLES**

est effectué le Lundi matin  
Et le jeudi matin en période estivale  
(juillet-août)

## **LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nouveaux horaires pour les déchèteries du bergeracois sont mis en service.  
Veuillez les trouver ci-dessous :

### Horaires des déchèteries du Bergeracois

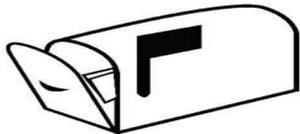
	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
<b>Lundi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h			9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Samedi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Dimanche</b>	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

**Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46**



## BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur la boîte aux lettres. Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.

Merci pour votre collaboration.



## RECONNAISSANCE ÉTAT CATASTROPHE NATURELLE 2016

Nous avons été saisis par certains d'entre vous pour demander l'état de catastrophe naturelle concernant les dégâts subis par les constructions avec la sécheresse exceptionnelle de cette année sur notre Commune.

Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps, que tous les particuliers ayant subi des dommages sur leurs maisons d'habitations ou leurs bâtiments privés, nous fassent parvenir un courrier expliquant précisément toutes les détériorations constatées sur leurs bâtiments, le tout accompagné de photos. Une fois le dossier complet nous adresserons notre requête de catastrophe naturelle aux services préfectoraux. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier avant le 15 novembre 2016.

**Attention, cette démarche ne constitue pas une demande officielle d'indemnisation ou de prise en charge. Elle est nécessaire pour que chaque commune puisse demander son classement en reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.**



## Ramassage des ANCIENS CONTENEURS à ordures ménagères

Une nouvelle collecte des anciens conteneurs se fera **le Mercredi 19 Octobre 2016**.

Pour les personnes souhaitant que leurs anciens conteneurs soient ramassés, nous vous remercions de bien vouloir les sortir en bordure de trottoir à la date précitée.

**Si vous n'avez pas été desservis en nouveaux conteneurs, veuillez nous le signaler en Mairie afin d'en aviser le SMD3**

## LE DÉBROUSSAILLEMENT : DEVOIR ET OBLIGATION

Savez-vous que l'Aquitaine est classée à **haut risque de feu de forêt** depuis 1992 par la Commission Européenne ? De nombreux départs de feu pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention, dont l'une qui est **OBLIGATOIRE** et qui est le **DÉBROUSSAILLEMENT** (Loi d'Orientation Forestière du 09/07/2001).



### Pourquoi débroussailler ?

L'objectif est de limiter la propagation du feu, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte, grâce à la réduction des combustibles végétaux et en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal : plantes herbacées, arbustes, branches basses...

### Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par **CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX**, soit le propriétaire, soit le locataire non saisonnier.

→ Le non-respect de cette obligation peut entraîner une amende de 30€ par m<sup>2</sup>.

### Où débroussailler ?

- Il est obligatoire **dans un rayon de 50 m minimum** autour des constructions. Cette prescription peut être portée à 100 m dans certains cas (renseignements en mairie).
- Il doit être réalisé sans tenir compte des limites de votre propriété.
- Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires, qui ne peuvent s'y opposer.

→ Pour plus d'informations, une plaquette est disponible en mairie.

# DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

## UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de

la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).



La mission de contrôle de la mise en œuvre des tarifs sociaux sur le territoire de la Dordogne effectuée par le SDE24 a permis de mettre en exergue les difficultés d'application sur le terrain de ces aides. Il apparaît en effet, que de nombreux ayants droit ne bénéficient pas des Tarifs Sociaux. Ce guide a pour objectif de faire connaître l'existence de cette aide financière au bénéfice des plus démunis d'entre nous.

## QUELLES SONT LES AIDES AUXQUELLES VOUS

### AVEZ DROIT POUR VOUS AIDER A PAYER VOS FACTURES ?

#### Fonds Solidarité Logement FSL (Aide financière)

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier du Fonds Solidarité Logement pour aider au paiement de vos factures impayées. Nous vous invitons à contacter le Conseil Départemental de la Dordogne :

<https://www.dordogne.fr/logement/>

[aide\\_financiere\\_du\\_fsl\\_pour\\_des\\_impayees\\_de\\_loyer\\_ou\\_de\\_charges/262-3](https://www.dordogne.fr/logement/aide_financiere_du_fsl_pour_des_impayees_de_loyer_ou_de_charges/262-3)

### VOUS N'ARRIVEZ PAS A PAYER VOS FACTURES D'ÉNERGIE !

15 jours après la date limite de paiement de votre facture, le fournisseur vous relance par courrier avec une prolongation de 15 jours pour régulariser votre situation, il entame ensuite la procédure de suspension ou de réduction de la puissance. Toutefois, la coupure ou la réduction de puissance ne peut intervenir qu'après un délai de 20 jours après information à l'utilisateur. Les risques en cas d'impayés :

- Suspension de la fourniture
- Facturation des frais d'intervention ErDF-GrDF
- Résiliation de mon contrat par mon fournisseur.

En cas de difficultés financières temporaires, il faut prévenir votre fournisseur pour discuter des modalités et des échéances de facturation afin d'éviter de subir les procédures de coupure. Par ailleurs, le fournisseur a l'obligation de prévenir, le maire et le président du Conseil Départemental du territoire concerné pour chaque coupure.



La résiliation du contrat : n'entraîne pas l'annulation de votre dette ! Vous êtes toujours redevable de la somme due auprès du fournisseur d'électricité.

La trêve hivernale : du 1er novembre au 15 mars, votre fournisseur de gaz ou d'électricité ne peut pas couper votre alimentation. En revanche, vous pouvez subir une réduction de puissance si vous n'êtes pas bénéficiaire du tarif social.

### COMMENT BÉNÉFICIER DES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE ?

C'est automatique dans la majorité des cas. Les tarifs sociaux sont proposés par l'ensemble des fournisseurs.

Selon vos revenus, vous avez le droit aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité pour votre résidence principale. L'attribution des tarifs sociaux est automatique pour les bénéficiaires. Les ayants droit reçoivent une attestation les informant que, sauf opposition, ils bénéficieront des tarifs sociaux de l'énergie. Ce courrier est adressé par votre fournisseur :

- Si vos ressources vous permettent de bénéficier de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ;
- Ou si le revenu fiscal de référence de votre foyer est inférieur à 2175€ par part fiscale cette réduction apparaît sur le verso de votre facture « Déduction forfaitaire Tarification.... »

### VOUS RÉPONDEZ AUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET VOUS N'EN BÉNÉFICIEZ PAS !

Bien que la procédure soit automatique, certains foyers ne bénéficient pas du processus automatique d'attribution (non titulaire d'un contrat d'électricité, familles recomposées...). Il existe alors deux possibilités :

1. Vous recevez un courrier de votre fournisseur vous demandant de remplir une attestation. Celle-ci est

normalement accompagnée d'une aide.

2. Dans le cas où vous ne recevez pas le courrier, nous vous invitons à téléphoner aux numéros verts ci-dessous pour vérifier votre éligibilité et mettre à jour votre dossier :

Électricité : 0800 333 123  
Gaz Naturel : 0800 333 124  
Appels gratuits depuis un poste fixe



## VOS DROITS

### Le TPN : Tarif de Première Nécessité (Électricité)

Vous pouvez bénéficier d'une déduction forfaitaire annuelle appliquée sur le montant TTC de la facture. Cette économie dépend de la composition du foyer et de la puissance souscrite.

	Montant déduction annuelle Tous fournisseurs confondus		
	Puissance souscrite (cf facture elec)		
	3Kva	6Kva	9Kva et plus
Composition du foyer			
1 personne seule	71€	87€	94€
3 personnes	88€	109€	117€
Plus de 4 personnes	106€	131€	140€

### Le TSS : Tarif Spécial de Solidarité (Gaz Naturel)

Si vous êtes titulaire d'un contrat de fourniture de Gaz Naturel, vous pouvez bénéficier d'une déduction forfaitaire annuelle appliquée sur le montant de la facture. Cette économie dépend de la composition de votre foyer et de votre consommation de gaz.

	Montant déduction annuelle Tous fournisseurs confondus		
	Consommation annuelle (KWh/an)		
	Moins de 1000 KWh	1000 à 6000 KWh/an	Plus de 6000 KWh
Composition du foyer	Cuisine uniquement	Cuisine +eau chaude	Cuisine+eau chaude+chauffage
1 personne seule	23€	72€	123€
3 personnes	30€	95€	153€
Plus de 4 personnes	38€	117€	185€

Si vous résidez dans un immeuble d'habitation chauffé collectivement au gaz et que vous réglez votre consommation de gaz au travers des charges de votre logement, vous pouvez bénéficier d'un

MONTANT DEDUCTION ANNUELLE Tous fournisseurs confondus	
Composition du foyer	Versement forfaitaire
1 personne seule	100€
3 personnes	123€
Plus de 4 personnes	147€

Ces déductions s'accompagnent également pour les deux tarifs proposés :

- De la gratuité de la mise en service ;
- D'un abattement de 80% sur les frais de déplacement d'un technicien ErDF-GrDF en cas de suspension de fourniture justifiée par un défaut de paiement ;
- De l'absence de frais sur les rejets de paiement.

Retrouvez les guides et fiches pratiques de l'Ademe sur :

[www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques](http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques)

SDE 24 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE  
7 Allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PÉRIGUEUX CEDEX -

## DISPOSITIF UN, DEUX, TOIT

La Région Nouvelle Aquitaine investit depuis 2005 la question du logement étudiant et depuis 2008 le logement des jeunes. Les objectifs poursuivis par les politiques volontaristes de la collectivité visent à sécuriser les parcours de formation, prévenir les ruptures des parcours et développer des réponses logement adaptées.

Pour cela, la Région Nouvelle Aquitaine a développé un dispositif innovant, « **Un, Deux, Toit** ». Ce dispositif ouvre la possibilité d'un hébergement en chambre chez l'habitant et permet à un jeune de disposer d'un logement pour faciliter la double résidence dans le cadre d'études en alternance, c'est-à-dire permettre d'accueillir à la nuitée ou au mois les jeunes en mobilité, moyennant une contrepartie financière versée par l'hébergé.

**Ce projet vise à structurer de nouvelles alternatives d'hébergement peu onéreuses et de qualité pour des jeunes en formation par l'alternance, en stage ou en contrat salarié qui cherchent à se loger pour des courtes durées et discontinues sur leurs territoires d'emploi ou de formation.**

Ce programme d'abord expérimental en 2010, a été généralisé depuis 2011. Cette année encore le dispositif Un deux Toit est relancé pour l'année scolaire 2016-2017.

***Vous ne trouvez pas de logement à un prix raisonnable et sur de courtes durées sur votre lieu de stage, de formation ou d'apprentissage ?***

**Vous pouvez être hébergé (e) chez un propriétaire disposant d'une chambre libre dans son logement.** Cette offre d'hébergement est destinée aux apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, étudiant(e)s ou lycéen(ne)s et aux jeunes travailleurs.

Elle concerne prioritairement des séjours courts et/ou fractionnés : quelques jours par mois, quelques semaines, en fonction de l'organisation de votre formation. L'hébergement peut être accompagné d'un repas, dîner ou petit-déjeuner. Le tarif maximum de l'hébergement et des repas est fixé par la Région.

**La Région Nouvelle-Aquitaine, par l'intermédiaire d'une association mandatée à cet effet, vous accompagne tout au long de la démarche :**

- Mise en relation avec un propriétaire dont les disponibilités répondent à vos besoins,
- Définition partagée des règles de vie concernant les parties communes (cuisine, salle de bain) et les parties privatives (chambre),
- Préparation et signature d'un contrat d'hébergement,
- Suivi tout au long du séjour.

**La Région Nouvelle-Aquitaine vous met en relation** avec le propriétaire d'une chambre disponible chez lui et vous **accompagne** le temps de la location.

***Vous avez une chambre disponible à votre domicile, confortable et meublée ?***

**Vous pouvez la louer à un jeune en formation, en stage ou en accès à un premier emploi sur séjours courts et/ou fractionnés : quelques jours par mois, quelques semaines, en fonction de l'organisation de la formation.**

Avec **Un, deux, toit**, vous serez accompagné(e)s dans vos démarches jusqu'à la signature du contrat d'hébergement pour :

- Trouver un(e) jeune dont les besoins répondent à vos disponibilités d'accueil,
- Vous mettre en relation avec lui (elle),
- Signer le contrat d'hébergement et préciser ensemble les règles de vie sur les parties communes (cuisine, salle de bain,...) et les parties privatives (chambre meublée).
- Vous aider en cas de besoin tout au long du séjour du jeune à votre domicile.

***Cette prestation est totalement gratuite***

Avec la région Nouvelle-Aquitaine, vous serez assurés de louer auprès d'un jeune en formation en toute sérénité.

**Contactez-nous n°azur 0810 005 677**

**logement-jeunes.aquitaine.fr**

**udt-aquitaine.fr**



## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- \* **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- \* **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- \* **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- \* **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme CHAZALMARTIN Nicole : 05.53.24.32.17
- \* **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- \* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- \* **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* **LE TEMPS DES LOISIRS** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## Calendrier manifestations 2016

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
15 Octobre	Repas de fin de saison - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX
30 Octobre	Thé dansant	Les Boulistes de FAUX
5 Novembre	Halloween	APE
6 Novembre	Vide ta chambre	APE
2 Décembre	Assemblée Générale	Les Boulistes de FAUX
3 Décembre	Soirée de la Saint Nicolas	APE

### APE

#### *La soirée d'Halloween*

Le 5 Novembre 2016 RDV à 17h30 place de l'église pour un tour dans le village suivi par une potion de sorcières et petits encas préparés par les parents





Salles des fêtes

FAUX



DIMANCHE  
6  
NOVEMBRE

Trop de jouets ?  
Des cadeaux en double ?  
Une nouvelle garde robe ?

# VIDE TA CHAMBRE

De 9h à 17h



Infos et réservations auprès  
de Mélanie au 06.35.11.81.30

4€ table (intérieur)  
6€ table (extérieur)

Vendez les choses qui vous encomrent  
et faites des heureux



Restauration sur place

Journée organisée par l'Association des Parents d'élèves de l'école de Faux

# Les Boulistes de FAUX

## INVITATION

# REPAS de Fin de Saison

Samedi 15 octobre 2016  
20h00 Salle des fêtes de FAUX  
Soirée animée par **Thierry COMBEAU**

### MENU

Apéritif  
Potage  
Choucroute garnie avec jarret et une  
bière  
Salade, fromage

### TARIFS

Adhérents : 8€ le repas  
Non-adhérents : 17€ le repas  
Enfants de -12 ans : 8€

**N'oubliez pas vos couverts**  
**Je compte sur vous tous**

**Réservation jusqu'au 7 octobre 2016**  
**Tél : 06 24 40 10 55 / 05 47 77 26 70 / 05 53 24 03 93**

**Le Président,**  
**François MAHIEU**

# *Les Boulistes de FAUX*

## **THE DANSANT**

*A la SALLE DES FÊTES de FAUX*

*Le DIMANCHE 30 octobre 2016*

*A 15 heures*

*ENTRÉE 10 €*

*1 boisson, 1 pâtisserie offertes*

*animé par THIERRY COMBEAU*

*(Ambiance assurée)*

*Renseignements : 05 47 77 26 70 ou 06 24 40 10 55*

*05 53 24 03 93*

*MAHIEU François*

*FAURE Alain*



# CRÉATION et LOISIRS de FAUX 24560

Activités et horaires Saison 2016/2017

Les activités de l'association vont reprendre  
Si vous le désirez, vous pouvez vous inscrire  
Il y a des places disponibles dans chaque section

<p><b><u>KI AIKIDO</u></b> Dès 12 ans Lundi et jeudi 20 h 30 à 22 h 00 <b>R. DALOZE</b> 05 53 58 92 90 Salle des fêtes A partir du 29 09 2016</p>	<p><b><u>YOGA (bien être et santé)</u></b> Mercredi de 10h15 à 11h30  Par <b>Mylène MUROT</b> <b>06 71 15 91 90</b> Salle des fêtes A partir du 21 09 2016</p>	<p><b><u>GYM. ADULTES</u></b> Mercredi 18 h 30 à 19 h 30 par <b>Josette BRIDAUX</b> Responsable M. POTIER 05 53 24 36 71 Salle des fêtes A partir du 14 09 2016</p>
<p><b><u>RANDONNEE</u></b> Lundi 9 h 00 à 11 h 00 Jeudi 9 h 00 à 10 h 30  Responsable M. POTIER 05 53 24 36 71 Sur la place du foirail A partir du 22 09 2016</p>	<p><b><u>DANCE COUNTRY</u></b> <b>dès 8 ans</b> Par <b>Caroline LEGRAND</b> 06 31 97 93 68 <b>Vendredi 19h à 20h</b> Salle des Fêtes A partir du 23 09 2016</p>	<p><b><u>GYM. adultes douce</u></b> Lundi 18 h 30 à 19 h 30 par <b>Josette BRIDAUX</b> Responsable M. POTIER 05 53 24 36 71 Salle des fêtes A partir du 12 09 2016</p>
<p><b><u>COUTURE</u></b> Mardi 14 h 00 à 17 h 30 <b>A.FAURE</b> 05 53 24 03 93 Préfa culturel A partir du 06 09 2016</p>	<p><b><u>ATELIER D'ART</u></b> Lundi 14 h 30 à 17 h 00 <b>M. DELPIT</b> 05 53 58 32 02 <b>M. MELINSKY</b> 05 53 22 53 08 Préfa culturel A partir du 12 09 2016</p>	<p><b><u>PEINTURE</u></b> Jeudi 14 h 00 à 16 h 30 <b>M.H. ANSELMINO</b> 06 63 52 56 06 Préfa culturel A partir du 15 09 2016</p>
<p><b><u>THEATRE de la jeunesse</u></b> par <b>Carole WARNER</b> 05 53 22 89 21 <b>mercredi</b> <b>16h30 à 17h30</b> <b>De 6 à 16 ans</b> Salle des Fêtes A partir du 05 10 2016</p>	<p><b><u>THEATRE adultes</u></b> par <b>Carole WARNER</b> 05 53 22 89 21 <b>mardi et mercredi</b> <b>20h30 à 22h</b> Salle des Fêtes A partir du 04 10 2016</p>	

S'adresser aux responsables en cas de besoin

Cotisation annuelle : Enfants 20 € jusqu'à 16 ans inclus- Adultes 40 €  
GYMNASTIQUE ET YOGA : 70 €

Présidente : Arlette Faure :05 53 24 03 93 -----faure-arlette@wanadoo.fr  
Secrétaire : Desvergues Chantal 06 87 03 36 21-----jp.ch.desvergues@orange.fr



# Football club de FAUX



**REJOINS-NOUS !**

**Pour les enfants nés en 2010-2011 : catégorie U6/U7**

**Pour les enfants nés en 2008-2009 : catégorie U8/U9**

**Pour les enfants nés en 2006-2007 : catégorie U10/U11**



**Contact :**

**Renaud au 07.86.53.03.79**

**Jean-Claude au 06.74.05.95.59**

Departemental 1 / .		Poule U		128	Début été : 15H30	Début hiver : 15H
Antonne Le Change 2 à Antonne Et Trigonant	Brantome C.A. 1 à Brantome			Chateau L'Eveque 1 à Chateau L'Eveque		
Faux F.C. 1 à Faux	Limeuil F.C. 1 à Limeuil			Montignac E.S. 1 à Montignac		
Neuvic St Leon A.S. 1	Pays De Montaigne 1 à St Antoine De Breuilh			Prignonrieux F.C. 2 à Prignonrieux		
Razac Aiglons 1 à Razac Sur L Isle	Riberac C.A. 1 à Riberac			Sarlat Marcillac 2 à Sarlat La Caneda		
St Astier Dragons 1 à St Astier	Terrasson F.C. 1 à Terrasson Lavilledieu					
<b>Journée 01</b> 18/09/2016	<b>Journée 26</b> 04/06/2017	<b>Journée 08</b> 27/11/2016	<b>Journée 20</b> 23/04/2017			
Brantome C.A. 1	- Razac Aiglons 1	Brantome C.A. 1	- Terrasson F.C. 1			
Chateau L'Eveque 1	- St Astier Dragons 1	Chateau L'Eveque 1	- Sarlat Marcillac 2			
Limeuil F.C. 1	- Neuvic St Leon A.S. 1	Limeuil F.C. 1	- Riberac C.A. 1			
Pays De Montaigne 1	- Montignac E.S. 1	Pays De Montaigne 1	- Antonne Le Change 2			
Riberac C.A. 1	- Faux F.C. 1	Neuvic St Leon A.S. 1	- Montignac E.S. 1			
Terrasson F.C. 1	- Prignonrieux F.C. 2	St Astier Dragons 1	- Faux F.C. 1			
13H45 Antonne Le Change 2	- Sarlat Marcillac 2	Razac Aiglons 1	- Prignonrieux F.C. 2			
<b>Journée 02</b> 02/10/2016	<b>Journée 14</b> 26/02/2017	<b>Journée 09</b> 11/12/2016	<b>Journée 21</b> 30/04/2017			
Brantome C.A. 1	- Chateau L'Eveque 1	Sarlat Marcillac 2	- Razac Aiglons 1			
Prignonrieux F.C. 2	- Sarlat Marcillac 2	Prignonrieux F.C. 2	- Limeuil F.C. 1			
Faux F.C. 1	- Antonne Le Change 2 13H15	Faux F.C. 1	- Brantome C.A. 1			
Montignac E.S. 1	- Riberac C.A. 1	Montignac E.S. 1	- St Astier Dragons 1			
Neuvic St Leon A.S. 1	- Pays De Montaigne 1	Riberac C.A. 1	- Pays De Montaigne 1			
St Astier Dragons 1	- Limeuil F.C. 1	Terrasson F.C. 1	- Chateau L'Eveque 1			
Razac Aiglons 1	- Terrasson F.C. 1	Antonne Le Change 2	- Neuvic St Leon A.S. 1			
<b>Journée 03</b> 16/10/2016	<b>Journée 15</b> 05/03/2017	<b>Journée 10</b> 18/12/2016	<b>Journée 22</b> 07/05/2017			
Sarlat Marcillac 2	- Faux F.C. 1	Brantome C.A. 1	- Prignonrieux F.C. 2			
Chateau L'Eveque 1	- Razac Aiglons 1	Chateau L'Eveque 1	- Faux F.C. 1			
Limeuil F.C. 1	- Brantome C.A. 1	Limeuil F.C. 1	- Sarlat Marcillac 2			
Pays De Montaigne 1	- St Astier Dragons 1	Pays De Montaigne 1	- Terrasson F.C. 1			
Riberac C.A. 1	- Neuvic St Leon A.S. 1	Riberac C.A. 1	- Antonne Le Change 2			
Terrasson F.C. 1	- Montignac E.S. 1	St Astier Dragons 1	- Neuvic St Leon A.S. 1			
13H45 Antonne Le Change 2	- Prignonrieux F.C. 2 13H45	Razac Aiglons 1	- Montignac E.S. 1			
<b>Journée 04</b> 30/10/2016	<b>Journée 16</b> 19/03/2017	<b>Journée 11</b> 29/01/2017	<b>Journée 23</b> 14/05/2017			
Brantome C.A. 1	- Antonne Le Change 2	Sarlat Marcillac 2	- Pays De Montaigne 1			
Chateau L'Eveque 1	- Limeuil F.C. 1	Prignonrieux F.C. 2	- St Astier Dragons 1			
Faux F.C. 1	- Prignonrieux F.C. 2	Faux F.C. 1	- Razac Aiglons 1			
Montignac E.S. 1	- Sarlat Marcillac 2	Montignac E.S. 1	- Brantome C.A. 1			
Neuvic St Leon A.S. 1	- Terrasson F.C. 1	Neuvic St Leon A.S. 1	- Chateau L'Eveque 1			
St Astier Dragons 1	- Riberac C.A. 1	Terrasson F.C. 1	- Riberac C.A. 1			
Razac Aiglons 1	- Pays De Montaigne 1	Antonne Le Change 2	- Limeuil F.C. 1			
<b>Journée 05</b> 06/11/2016	<b>Journée 17</b> 26/03/2017	<b>Journée 12</b> 05/02/2017	<b>Journée 24</b> 21/05/2017			
Sarlat Marcillac 2	- Neuvic St Leon A.S. 1	Brantome C.A. 1	- Neuvic St Leon A.S. 1			
Prignonrieux F.C. 2	- Montignac E.S. 1	Chateau L'Eveque 1	- Montignac E.S. 1			
Limeuil F.C. 1	- Razac Aiglons 1	Limeuil F.C. 1	- Faux F.C. 1			
Pays De Montaigne 1	- Brantome C.A. 1	Pays De Montaigne 1	- Prignonrieux F.C. 2			
Riberac C.A. 1	- Chateau L'Eveque 1	Riberac C.A. 1	- Sarlat Marcillac 2			
Terrasson F.C. 1	- Faux F.C. 1	Terrasson F.C. 1	- Antonne Le Change 2			
13H15 Antonne Le Change 2	- St Astier Dragons 1	Razac Aiglons 1	- St Astier Dragons 1			
<b>Journée 06</b> 13/11/2016	<b>Journée 18</b> 02/04/2017	<b>Journée 13</b> 12/02/2017	<b>Journée 25</b> 28/05/2017			
Brantome C.A. 1	- Riberac C.A. 1	Sarlat Marcillac 2	- Terrasson F.C. 1			
Chateau L'Eveque 1	- Pays De Montaigne 1	Prignonrieux F.C. 2	- Riberac C.A. 1			
Limeuil F.C. 1	- Terrasson F.C. 1	Faux F.C. 1	- Pays De Montaigne 1			
Montignac E.S. 1	- Faux F.C. 1	Montignac E.S. 1	- Limeuil F.C. 1			
Neuvic St Leon A.S. 1	- Prignonrieux F.C. 2	Neuvic St Leon A.S. 1	- Razac Aiglons 1			
St Astier Dragons 1	- Sarlat Marcillac 2	St Astier Dragons 1	- Brantome C.A. 1			
Razac Aiglons 1	- Antonne Le Change 2	Antonne Le Change 2	- Chateau L'Eveque 1			
<b>Journée 07</b> 20/11/2016	<b>Journée 19</b> 09/04/2017					
Sarlat Marcillac 2	- Brantome C.A. 1					
13H15 Prignonrieux F.C. 2	- Chateau L'Eveque 1					
Faux F.C. 1	- Neuvic St Leon A.S. 1					
Pays De Montaigne 1	- Limeuil F.C. 1					
Riberac C.A. 1	- Razac Aiglons 1					
Terrasson F.C. 1	- St Astier Dragons 1					
13H15 Antonne Le Change 2	- Montignac E.S. 1					

NEUVIC ST LEON reçoit aller à NEUVIC - retour à ST LEON Beauséjour

Annesse Beaulieu 1 à Annesse Et Beaulieu	Bergerac La Catte 2 à Bergerac	Cours De Pile E.S. 1 à Cours De Pile
La Force F.C.F.R. 1 à La Force	Entente Lalinde C S/Cales	Marsaneix Manoire 1
Monbazillac Sigoules 1 à Monbazillac	Entente Mouleydier/Faux 2 à Faux	Notre Dame Sanilhac 1 à Notre Dame De
Perigueux A.S. 1 à Marsac Sur L Isle	Razac Aiglons 2 à Razac Sur L Isle	St Pierre Chignac As 1 à St Pierre De Chignac

Journée	01	18/09/2016	Journée	22	28/05/2017	Journée	09	18/12/2016	Journée	19	30/04/2017		
	13H45	Bergerac La Catte 2 Razac Aiglons 2 Cours De Pile E.S. 1 Lalinde C S/Cales 1 Monbazillac Sigoules 1 Marsaneix Manoire 1			- St Pierre Chignac As 1 - Perigueux A.S. 1 - Notre Dame Sanilhac 1 - La Force F.C.F.R. 1 - Mouleydier/Faux 2 - Annesse Beaulieu 1			Bergerac La Catte 2 St Pierre Chignac As 1 Perigueux A.S. 1 Notre Dame Sanilhac 1 La Force F.C.F.R. 1 Razac Aiglons 2			- Cours De Pile E.S. 1 - Lalinde C S/Cales 1 - Monbazillac Sigoules 1 - Marsaneix Manoire 1 - Mouleydier/Faux 2 - Annesse Beaulieu 1		
	Journée	02	02/10/2016	Journée	12	26/02/2017		Journée	10	05/02/2017	Journée	20	07/05/2017
			Perigueux A.S. 1 Annesse Beaulieu 1 Notre Dame Sanilhac 1 La Force F.C.F.R. 1 Mouleydier/Faux 2 Marsaneix Manoire 1			13H15 - Bergerac La Catte 2 - St Pierre Chignac As 1 - Razac Aiglons 2 - Cours De Pile E.S. 1 - Lalinde C S/Cales 1 - Monbazillac Sigoules 1			13H15	Razac Aiglons 2 Cours De Pile E.S. 1 Lalinde C S/Cales 1 Monbazillac Sigoules 1 Marsaneix Manoire 1 Annesse Beaulieu 1			- Bergerac La Catte 2 - St Pierre Chignac As 1 - Perigueux A.S. 1 - Notre Dame Sanilhac 1 - La Force F.C.F.R. 1 - Mouleydier/Faux 2
	Journée	03	16/10/2016	Journée	13	05/03/2017		Journée	11	12/02/2017	Journée	21	14/05/2017
			13H45 Bergerac La Catte 2 St Pierre Chignac As 1 Razac Aiglons 2 Cours De Pile E.S. 1 Lalinde C S/Cales 1 Monbazillac Sigoules 1			13H45 - Notre Dame Sanilhac 1 - Perigueux A.S. 1 - La Force F.C.F.R. 1 - Mouleydier/Faux 2 - Marsaneix Manoire 1 - Annesse Beaulieu 1				Bergerac La Catte 2 St Pierre Chignac As 1 Perigueux A.S. 1 Notre Dame Sanilhac 1 La Force F.C.F.R. 1 Mouleydier/Faux 2			- Annesse Beaulieu 1 - Razac Aiglons 2 - Cours De Pile E.S. 1 - Lalinde C S/Cales 1 - Monbazillac Sigoules 1 - Marsaneix Manoire 1
	Journée	04	30/10/2016	Journée	14	19/03/2017							
			13H45 La Force F.C.F.R. 1 Notre Dame Sanilhac 1 Annesse Beaulieu 1 Marsaneix Manoire 1 Monbazillac Sigoules 1 Mouleydier/Faux 2			- Bergerac La Catte 2 - St Pierre Chignac As 1 - Perigueux A.S. 1 - Cours De Pile E.S. 1 - Lalinde C S/Cales 1 - Razac Aiglons 2							
	Journée	05	06/11/2016	Journée	15	26/03/2017							
			13H15 Bergerac La Catte 2 St Pierre Chignac As 1 Perigueux A.S. 1 Razac Aiglons 2 Cours De Pile E.S. 1 Lalinde C S/Cales 1			13H45 - Mouleydier/Faux 2 - La Force F.C.F.R. 1 - Notre Dame Sanilhac 1 - Marsaneix Manoire 1 - Monbazillac Sigoules 1 - Annesse Beaulieu 1							
	Journée	06	20/11/2016	Journée	16	02/04/2017							
			13H15 Marsaneix Manoire 1 Mouleydier/Faux 2 La Force F.C.F.R. 1 Annesse Beaulieu 1 Lalinde C S/Cales 1 Monbazillac Sigoules 1			- Bergerac La Catte 2 - St Pierre Chignac As 1 - Perigueux A.S. 1 - Notre Dame Sanilhac 1 - Cours De Pile E.S. 1 - Razac Aiglons 2							
	Journée	07	27/11/2016	Journée	17	09/04/2017							
			13H15 Bergerac La Catte 2 St Pierre Chignac As 1 Perigueux A.S. 1 Notre Dame Sanilhac 1 Cours De Pile E.S. 1 Razac Aiglons 2			- Monbazillac Sigoules 1 - Marsaneix Manoire 1 - Mouleydier/Faux 2 - La Force F.C.F.R. 1 - Annesse Beaulieu 1 - Lalinde C S/Cales 1							
	Journée	08	11/12/2016	Journée	18	23/04/2017							
			13H15 Lalinde C S/Cales 1 Monbazillac Sigoules 1 Marsaneix Manoire 1 Mouleydier/Faux 2 Annesse Beaulieu 1 Cours De Pile E.S. 1			13H45 - Bergerac La Catte 2 - St Pierre Chignac As 1 - Perigueux A.S. 1 - Notre Dame Sanilhac 1 - La Force F.C.F.R. 1 - Razac Aiglons 2							

L'entente LALINDE CALES reçoit aller à LALINDE - retour à CALES

MARSANEIX MANOIRE reçoit aller à ST LAURENT SUR MANOIRE - retour à MARSANEIX

L'entente MOULEYDIER FAUX reçoit à FAUX

Bergerac Poudrerie 1 à Bergerac	Bosset A.S. 1 à Bosset	Cours De Pile E.S. 2 à Cours De Pile
Eymet F.C.O. 1 à Eymet	Entente Faux/Mouleydier 3 à Mouleydier	Grignols Villamblard 2 à Grignols
Le Monteil F.R. 2 à Lamonzie St Martin	Monbazillac Sigoules 2 à Monbazillac	Montrem Montanceix 1 à Montanceix Montrem
Neuvic St Leon A.S. 3	Pays De L'Eyraud 2	St Louis Sourzac A.S 1 à St Louis En L Isle

Journée	01	18/09/2016	Journée	22	28/05/2017	Journée	09	18/12/2016	Journée	19	30/04/2017
		Faux/Mouleydier 3 - St Louis Sourzac A.S 1						Faux/Mouleydier 3 - Cours De Pile E.S. 2			13H45
13H45		Neuvic St Leon A.S. 3 - Montrem Montanceix 1						St Louis Sourzac A.S 1 - Le Monteil F.R. 2			13H45
13H45		Cours De Pile E.S. 2 - Eymet F.C.O. 1						Montrem Montanceix 1 - Monbazillac Sigoules 2			13H45
		Le Monteil F.R. 2 - Grignols Villamblard 2						Eymet F.C.O. 1 - Bergerac Poudrerie 1			
13H45		Monbazillac Sigoules 2 - Bosset A.S. 1						Grignols Villamblard 2 - Bosset A.S. 1			
		Bergerac Poudrerie 1 - Pays De L'Eyraud 2						13H15			Neuvic St Leon A.S. 3 - Pays De L'Eyraud 2
Journée	02	02/10/2016	Journée	12	26/02/2017	Journée	10	05/02/2017	Journée	20	07/05/2017
		Montrem Montanceix 1 - Faux/Mouleydier 3						Neuvic St Leon A.S. 3 - Faux/Mouleydier 3			
		Pays De L'Eyraud 2 - St Louis Sourzac A.S 1						13H15			Cours De Pile E.S. 2 - St Louis Sourzac A.S 1
		Eymet F.C.O. 1 - Neuvic St Leon A.S. 3						13H15			Le Monteil F.R. 2 - Montrem Montanceix 1
		Grignols Villamblard 2 - Cours De Pile E.S. 2						13H15			Monbazillac Sigoules 2 - Eymet F.C.O. 1
		Bosset A.S. 1 - Le Monteil F.R. 2									Bergerac Poudrerie 1 - Grignols Villamblard 2
		Bergerac Poudrerie 1 - Monbazillac Sigoules 2									Pays De L'Eyraud 2 - Bosset A.S. 1
Journée	03	16/10/2016	Journée	13	05/03/2017	Journée	11	12/02/2017	Journée	21	14/05/2017
		Faux/Mouleydier 3 - Eymet F.C.O. 1						Faux/Mouleydier 3 - Pays De L'Eyraud 2			
		St Louis Sourzac A.S 1 - Montrem Montanceix 1						St Louis Sourzac A.S 1 - Neuvic St Leon A.S. 3			13H45
13H45		Neuvic St Leon A.S. 3 - Grignols Villamblard 2						Montrem Montanceix 1 - Cours De Pile E.S. 2			13H45
13H45		Cours De Pile E.S. 2 - Bosset A.S. 1						Eymet F.C.O. 1 - Le Monteil F.R. 2			13H45
13H45		Le Monteil F.R. 2 - Bergerac Poudrerie 1						Grignols Villamblard 2 - Monbazillac Sigoules 2			13H45
13H45		Monbazillac Sigoules 2 - Pays De L'Eyraud 2						Bosset A.S. 1 - Bergerac Poudrerie 1			
Journée	04	30/10/2016	Journée	14	19/03/2017						
		Grignols Villamblard 2 - Faux/Mouleydier 3									
		Eymet F.C.O. 1 - St Louis Sourzac A.S 1									
		Pays De L'Eyraud 2 - Montrem Montanceix 1									
		Bergerac Poudrerie 1 - Cours De Pile E.S. 2									
13H45		Monbazillac Sigoules 2 - Le Monteil F.R. 2									
		Bosset A.S. 1 - Neuvic St Leon A.S. 3									
Journée	05	06/11/2016	Journée	15	26/03/2017						
		Faux/Mouleydier 3 - Bosset A.S. 1									
		St Louis Sourzac A.S 1 - Grignols Villamblard 2									
		Montrem Montanceix 1 - Eymet F.C.O. 1									
13H15		Neuvic St Leon A.S. 3 - Bergerac Poudrerie 1									
13H15		Cours De Pile E.S. 2 - Monbazillac Sigoules 2									
13H15		Le Monteil F.R. 2 - Pays De L'Eyraud 2									
Journée	06	20/11/2016	Journée	16	02/04/2017						
		Bergerac Poudrerie 1 - Faux/Mouleydier 3									
		Bosset A.S. 1 - St Louis Sourzac A.S 1									
		Grignols Villamblard 2 - Montrem Montanceix 1									
		Pays De L'Eyraud 2 - Eymet F.C.O. 1									
13H15		Le Monteil F.R. 2 - Cours De Pile E.S. 2									
13H15		Monbazillac Sigoules 2 - Neuvic St Leon A.S. 3									
Journée	07	27/11/2016	Journée	17	09/04/2017						
		Faux/Mouleydier 3 - Monbazillac Sigoules 2									
		St Louis Sourzac A.S 1 - Bergerac Poudrerie 1									
		Montrem Montanceix 1 - Bosset A.S. 1									
		Eymet F.C.O. 1 - Grignols Villamblard 2									
13H15		Cours De Pile E.S. 2 - Pays De L'Eyraud 2									
13H15		Neuvic St Leon A.S. 3 - Le Monteil F.R. 2									
Journée	08	11/12/2016	Journée	18	23/04/2017						
		Le Monteil F.R. 2 - Faux/Mouleydier 3									
13H15		Monbazillac Sigoules 2 - St Louis Sourzac A.S 1									
13H15		Bergerac Poudrerie 1 - Montrem Montanceix 1									
		Bosset A.S. 1 - Eymet F.C.O. 1									
		Pays De L'Eyraud 2 - Grignols Villamblard 2									
13H15		Cours De Pile E.S. 2 - Neuvic St Leon A.S. 3									

L'entente FAUX MOULEYDIER reçoit à MOULEYDIER

NEUVIC ST LEON reçoit aller à ST LEON beauséjour - retour à NEUVIC

PAYS DE L'EYRAUD reçoit aller au FLEIX - retour à ST PIERRE D'EYRAUD

### Nos dernières activités :

- **Le vendredi 23 juin 2016, Sortie à BEYNAC,** 30 adhérents étaient au rendez-vous sur la place de Faux, en ce beau matin de juin. C'est sous une belle journée chaude et ensoleillée que nous avons partagé de bons moments : après une petite virée à Domme, nous avons pu nous restaurer à l'hostellerie Maleville, dans une ambiance fraîche et conviviale puis nous détendre et nous laisser porter au fil du courant de notre belle rivière Dordogne sur la Gabarre d'où nous avons pu remarquer les constructions faites au fil des siècles (et ce depuis le 12<sup>ème</sup> siècle) sur les rochers de Beynac puis Marqueyssac et sur l'autre rive, les châteaux de Castelnaud et de Fayrac (propriété privée) mais tout aussi remarquable.
  
- **Le jeudi 15 septembre 2016, Sortie au BUGUE,** 21 adhérents étaient présents dès 9 h du matin pour le départ en covoiturage. La matinée s'est poursuivie par la découverte de l'Aquarium du Périgord noir et, ceux qui le souhaitaient ont pu voir de près et même toucher un serpent présenté par un dresseur. Après une matinée bien remplie et pleine de sensations, c'était l'heure de partager un bon repas périgourdin suivi d'une balade en stanley mountain wagon conduit par un guide plein d'humour qui fit des arrêts à chaque site du parc, complétés de commentaires et anecdotes... La journée s'est terminée par des visites libres permettant à chacun de se reposer ou d'aller à la rencontre des artisans et des animations (dressage d'oies, manèges .... etc). Cette journée s'est déroulée sous un beau soleil et une douce chaleur d'automne, dans la bonne humeur et la convivialité !
  
- **Le mercredi 5 Octobre 2016, à Bergerac, Grand Rassemblement** des adhérents de la **Fédération Départementale de la Dordogne de Générations Mouvement.**  
Repas dansant organisé sur le thème du Périgord. Parmi les 750 personnes attendues, 18 représenteront le Club de Faux.
  
- **Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, repas spectacle au Music Hall de Bergerac.**

Merci à tous pour leur participation et nous espérons pouvoir vous compter de plus en plus nombreux lors de nos sorties ou tout simplement pour passer ensemble un moment de détente et de loisirs, les vendredis après-midi dans les locaux du Club.

Bernadette DORLÉAC, Présidente

Marie-France BOISSERIE, Secrétaire

# PERMANENCES

**Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE** de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence  
Le **Judi**, à partir de 9 heures 30,  
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,  
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours 05.53.02.06.10).



**M.S.A**  
sur rendez-vous par téléphone au  
08.11.65.65.66  
31, place Gambetta BERGERAC

**C.I.A.S d'ISSIGEAC** (Aides ménagères)  
Permanences ouverture au public  
mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h  
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la semaine  
☎ 05.53.58.70.90.  
21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

**C.I.A.S d'EYMET**  
☎ 05.53.22.98.16

**S.S.I.A.D**  
Route d'Eymet à ISSIGEAC  
Permanence administrative le jeudi  
de 15 h à 16 h 30,  
☎ 05.53.74.26.25

**CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE**  
tous les jours de 8h30 à 16 30  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.  
☎ 05.53.35.60.00.  
**3646**

**INFO DROITS**  
Information juridique gratuite  
(Famille, contrats, travail, pénal, procédures)  
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de  
LALINDE, 2, Rue Péchaud.  
Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois  
de 14h à 16h  
☎ 05.53.35.34.03.



**CARSAT**  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,  
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC  
☎ **3960** ou **09.71.10.39.60**  
**Numéro unique pour l'Aquitaine**  
**05.47.56.92.19**

**Le CICAS** (Retraite complémentaire des salariés)  
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –  
Place Jules Ferry à BERGERAC.  
☎ **0 820 200 189** du lundi au vendredi  
de 9 h à 18 h

**C.E.D.I.F.F.**  
(Centre d'Ecoute de Documentation et  
d'Information des Femmes et de la Famille)  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à  
BERGERAC.  
☎ 05.53.63.32.30.

**CONCILIATEUR de JUSTICE**  
Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez  
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de  
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05  
Jour de permanence : chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois  
Sauf décembre le 22 du mois  
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie  
EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de  
communes.  
**À titre indicatif...peut subir des changements**

**LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**  
Aide au logement, information des  
femmes et de la famille, fédération des  
consommateurs, protection judiciaire de  
la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur,  
médiation familiale  
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h  
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.  
☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les  
professionnels du domaine juridique.

# MEMENTO

**POMPIERS 18**  
**SAMU 15**

**GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80**  
**Permanences Lundi – Mercredi après-midi**  
**Dimanche matin**

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
SPANC	07.87.11.97.49
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN- VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET à ISSIGEAC	05.53.74.86.58 06.84.36.12.83

- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.53.23.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES -S. GLORIEUX à ISSIGEAC -Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières <a href="http://www.bergerac.aeropor&lt;br/&gt;t.fr/">http://www.bergerac.aeropor t.fr/</a>	05.53.22.25.25

## PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10  
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche  
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11H15 à EYMET**

## SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en  
équipe avec les médecins  
D'EYMET ET DE SIGOULES.  
**En cas d'urgence, pour joindre  
le MEDECIN DE GARDE,  
un seul numéro à composer :  
le 15**

## LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

### ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 – ou 06.69.44.54.88  
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel [rq24@live.fr](mailto:rq24@live.fr)  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58  
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44  
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74  
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53  
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

### COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèbre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 [gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – La Genèbre – 06.76.61.02.51  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – La Cabane -  
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11  
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11  
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60  
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

### ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHEM Megane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61

### PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

**Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous** – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30 (Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

### Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) mise en place par la communauté de

communes Portes Sud Périgord a démarré le 1 septembre 2016, cette opération concerne l'ensemble des 28 communes de notre territoire.

La politique de l'habitat définie par les élus de la Communauté de Communes consiste à répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Ralentir la chute des populations en permettant de loger les nouveaux arrivants et les jeunes ménages, par la résorption des logements vacants dégradés, lutter contre l'habitat insalubre.
- ✓ Intervenir auprès des populations âgées et/ou handicapées en complément des dispositifs existants de maintien à domicile.
- ✓ Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti.

L'OPAH-RR se déroulera sur 36 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019, prévoit la réhabilitation de 123 logements sur les trois ans.

Le suivi et l'animation porteront sur deux axes :

- Lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les exigences du programme Habiter Mieux (par une amélioration du confort des logements des Propriétaires Occupants et la lutte contre la vacance pour les Propriétaires Bailleurs).
- Adaptation des logements au vieillissement et/ou aux handicaps.

Des permanences seront tenues **2 fois par mois**, une à **Eymet** et une à **Issigeac** par les techniciens de SOLIHA. Ces permanences seront destinées à l'information du public, notamment pour des conseils, pour l'assistance administrative et l'aide au montage des dossiers.

### Information importante :

Pour les travaux permettant une amélioration énergétique du logement (uniquement pour les propriétaires occupants et usufruitiers) :

Vous pouvez prétendre à une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat « ANAH » sous conditions de ressources du ménage (cf. tableau des plafonds de ressources)

#### ☞ Travaux permettant 25% de gain énergétique :

**Jusqu'à 50 % de subvention pour un montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT et une prime de 10 % plafonnée à 2 000 € abondée de 500 + 200 € par le Département et la Communauté de Communes**

#### Attention !

**Les dossiers sont à déposer avant le 15 novembre 2016 à :**

Communauté de communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 Eymet

Contact : Mme PIET Tél : 06 09 43 82 42

### Plafonds de ressources :

Nombre de personnes occupant le logement à titre de résidence principale	Revenu fiscal de référence	
	Plafond « ressources très modestes »	Plafond « ressources modestes »
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 €
Personne supplémentaire	4 241 €	5 434 €

#### A noter :

☞ **les plafonds de ressources modestes peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 35 % jusqu'en décembre 2016.**

**Les ménages très modestes sont concernés par une subvention à 50%.**

## Propriétaires Rénovez votre logement

### Propriétaires occupants, usufruitiers

Vous pouvez prétendre à une **subvention** de l'Agence Nationale de l'Habitat « **ANAH** » sous conditions de ressources du ménage

☞ Travaux permettant 25% de gain énergétique :

**Jusqu'à 50 % de subvention pour un montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT et une prime de 10 % plafonnée à 2 000 €, abondée de 500 + 200 € par le Département et la Communauté de Communes**

☞ Travaux d'adaptation pour personnes âgées ou handicapées sur justificatifs :

**Une subvention peut être égale à 35 + 2,5% ou 50 + 5% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT**

☞ Votre logement relève d'une sortie d'insalubrité ou de vacance prolongée :

**Cette subvention peut être égale à 50 % du montant des travaux plafonnés à 20 000 ou 50 000 € HT**  
**Selon la nature des travaux éligibles + Prime de sortie de vacance de 1 000 €**

### Propriétaire d'un logement locatif

Vous pouvez bénéficier des subventions de l'ANAH et de primes de la collectivité

**Les subventions varient entre 25 % et 35 % d'un montant de travaux plafonné à 750 ou 1 000 €/m<sup>2</sup> selon la nature des travaux retenus et des engagements auxquels vous souscrivez en matière de location et de plafonnement du loyer**

**En cas de logement vacant à Eymet, Faux et Issigeac : Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pendant 15 ans**  
**Prime de sortie de vacance de 1 000 €**

### ATTENTION !!!

Les travaux seront réalisés par les entreprises de votre choix avec mention obligatoire de la « FURNITURE ET POSE » Ils ne doivent pas être engagés avant l'autorisation des organismes financeurs

**Rénover votre logement occupé à titre de résidence principale**  
**Réhabiliter des logements dégradés ou vacants en logements locatifs conventionnés**  
**Acquérir un logement vétuste nécessitant d'importants travaux \***

**\* hors ruine (structure porteuse toujours présente)**

**Vous envisagez des travaux de :**

- Mise aux normes thermiques (chauffage, isolation, VMC, menuiseries, ...) \*
- Travaux induits dans certains cas (couverture, charpente, électricité, ...) \*
- Lutte contre des signes d'insalubrité \*
- Adaptation au handicap et/ou au vieillissement

**\*logement de plus de 15 ans**

**Les missions du SOLIHA Dordogne-Périgord :**

- ☞ Apporter des conseils techniques dans votre projet
- ☞ Rechercher les financements adaptés
- ☞ Assurer le montage et le suivi administratif des dossiers

Renseignez-vous, Contactez-nous !

**Siège social de l'Association :**

**SOLIHA Dordogne-Périgord**  
**56 rue Gambetta - BP 30014**  
**24001 PERIGUEUX Cedex**  
**Tél : 05 53 06 81 20**  
**Fax : 05 53 35 15 90**  
**Courriel : [accueil.dordogne@solihha.fr](mailto:accueil.dordogne@solihha.fr)**  
**Site : [www.dordogne.solihha.fr](http://www.dordogne.solihha.fr)**

**Permanences :**

**EYMET, Pôle de Services Publics**  
**23 avenue de la Bastide**  
**Tél : 05 53 22 57 94**  
les 2<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois - de 9 h 30 à 12 h  
**ISSIGEAC, Annexe**  
**21 rue Sauveterre**  
les 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois - de 9 h 30 à 12 h

**Nous sommes à votre disposition pour des visites conseils à votre domicile, sur rendez-vous.**

## ANAH - OPAH



L'Agence Nationale de L'Habitat (ANAH) a alloué au département de la Dordogne **des crédits complémentaires d'ici la fin de l'année 2016** pour **aider les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement.**

Ces crédits doivent être consommés d'ici la fin de l'année, les dossiers doivent être déposés en octobre et novembre auprès de la Délégation locale de l'Anah.

**Si vous avez un dossier à déposer et avoir des informations, vous pouvez appeler un numéro local, celui de l'ADIL 05.53.09.89.89 qui est un relais local direct du numéro national 0 808 800 700 ou vous rendre aux permanences citées précédemment SOLIHA et CCPSP (voir page précédente du Tambourinaire)**



Le SMD3 lance un nouveau **concours photo vidéo** à destination des adolescents périgourdins ( 12-17 ans) pour les inciter à réfléchir sur la réduction des déchets.

L'objectif de ce concours est de sensibiliser la population périgourdine à la prévention et à la réduction des déchets, en mettant en jeu sa créativité.

Le but est de prendre cinq photos illustrant la prévention et la réduction des déchets, accompagnées d'un scénario succinct.

De cette première étape seront sélectionnés cinq candidats ( ou groupe de candidats) qui devront réalisés avec l'encadrement de professionnels choisis et financés par le SMD3, un film tutoriel de 3 minutes maximum sur leur proposition de photos et scénario succinct.

Les trois meilleures vidéos des cinq candidats présélectionnés lors de la première étape seront récompensées.

Les récompenses sont les suivantes :

- **1er prix : 600 euros de bons d'achats culturel**
- **2ème prix: 500 euros de bons d'achats culturel**
- **3ème prix: 300 euros de bons d'achats culturel**

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat de quelque ordre que ce soit.

Il se déroulera sur la période suivante :

**1<sup>er</sup> septembre 2016**: lancement du concours

**03 novembre 2016** : dépôt final des candidatures des cinq photos scénarisées

**Du 03 au 10 novembre 2016** : sélections des 5 meilleurs « romans photos » par le JURY SMD3 pour montage vidéo

**A partir du 14 novembre 2016** : information aux candidats des 5 meilleurs « romans photos » retenus.

**16 décembre 2016** : dépôt final des vidéos.

La remise des prix interviendra la semaine du **09 au 13 janvier 2017** au **siège du SMD3** sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Toutes les informations dédiées au concours sont sur le [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) rubrique concours photo/vidéo 2016.